

Conseil de quartier Haut Barr/Sources

28 janvier 2025

Réunion plénière

M. LEYENBERGER, Maire de Saverne accueille les habitants et rappelle le fonctionnement des Conseils de quartier

L'objectif est d'œuvrer dans l'intérêt général, cette instance n'est pas là pour résoudre les problèmes individuels.

La ville est divisée en 5 quartiers dont chaque bureau est composé jusqu'à 15 membres : 11 habitants et 4 élus.

M. BURCKEL, premier adjoint au Maire et élu référent du quartier, accompagné Mathilde Lafont, Conseillère municipale référente du quartier ainsi que de Stéphanie Graindorge, habitante référente présente les différents membres du conseil de quartier.

Alain Beyeler, Yves Henri Dontenwille, Robert Grandbastien, Jean-Pierre Jost, Hélène Koch, Jessica Lis, Dominique Meyer, Philippe Rieg, Sabine Solhard, Staat Cécile, Vincent Ziarkowski.

M. BURCKEL indique qu'au cours de ses réunions trimestrielles, le Conseil de quartier aborde principalement des questions de voirie, de la place du piéton en ville, de la vitesse des automobilistes et des aménagements de certaines rues.

Par exemple, un îlot a été créé dans la rue Clémenceau au croisement avec la rue du Général Leclerc pour éviter que les véhicules ne coupent la voie en tournant et sécuriser les piétons.

Un tour à vélo a été effectué en été et a permis de prendre conscience des dysfonctionnements rencontrés par les habitants au quotidien.

l) Réseau de chaleur urbain (RCU)

Un des sujets qui occupera le Conseil de quartier dans les prochains mois sera la rue de Donaueschingen, dont le stationnement est discuté.

Cette année, le quartier sera marqué par des travaux, notamment dans la rue Satin-Vit où ils devraient commencer au mois d'avril.

A l'échelle de la ville, le réseau de chaleur est en cours de construction. Pour l'instant, un mini-réseau de chaleur a été créé près de la piscine et un autre au niveau de l'hôpital. Ces deux réseaux seront reliés en 2025.

Pour fonctionner, le réseau de chaleur utilise trois sources d'énergies différentes : la chaleur fatale qui est récupérée d'entreprises savernoises (dont Kuhn), la chaleur créée grâce à une chaudière fonctionnant avec de la biomasse provenant d'un rayon de 100km maximum autour de Saverne et la chaleur produite à partir de panneaux solaires thermiques.

Les abonnés seront les gros consommateurs comme les bâtiments publics appartenant à la Ville, l'hôpital et les grands collectifs.

M. LEYENBERGER revient sur le RCU. Il concerne peu ce quartier mais s'il y a des questions, il y répondra.

Un habitant demande d'où proviendra le bois utilisé

M. LEYENBERGER indique que l'entreprise se plie à une obligation légale d'observer une limite de 100km maximum. Dans les faits, il proviendra d'un rayon d'une cinquantaine de km.

Un habitant demande si l'on sait combien d'hectares de forêt cela représente.

M. BURCKEL ne connaît pas cette donnée. Il sait en revanche qu'il s'agit de déchets forestiers provenant de forêts gérées pour la collecte durable du bois.

M. LEYENBERGER ajoute que le bois est la source principale mais dans le mix énergétique, il y aura aussi du solaire thermique. Saverne sera le RCU avec la plus grande part de solaire thermique en France. Il y aura aussi la chaleur fatale provenant des entreprises de Saverne, notamment de Kuhn, dont la chaleur permettra de chauffer l'hôpital. Il y aura également une petite part de solaire photovoltaïque qui servira principalement à faire fonctionner la chaudière.

L'idée est de n'utiliser la chaufferie biomasse que lorsque les énergies solaires et fatales ne suffisent plus, principalement en hiver.

Dans le contrat de délégation de service public Electricité de Strasbourg-Service Energétique (ESSE) s'engage sur 95€ du mégawatt/heure sur 25 ans.

M. BURCKEL ajoute que l'avantage est que la stabilité des cours de l'énergie est plus importante avec le RCU que sur les prix des produits pétroliers.

M. LEYENBERGER rapporte que le directeur technique de l'hôpital a estimé que le gain par rapport au tarif gaz de l'année dernière est d'un million d'euros par an.

Plusieurs bâtiments publics seront connectés, la Ville espère également une économie sur le coût de l'énergie.

Un financement participatif sera proposé prochainement par ESSE. Il sera ouvert en priorité aux savernois qui souhaiteront investir puis il sera étendu à tous.

M. BURCKEL explique que la voirie sera impactée, un tronçon après l'autre, pendant encore trois ans et des désagréments sont à prévoir même si les travaux sont planifiés et organisés pour les éviter autant que possible.

Un habitant demande qui l'on peut contacter si l'on constate des trous sur la chaussée.

M. BURCKEL conseille d'appeler le RIS : 0800 88 67 00. Il s'agit d'un répondeur mis en place par la Ville pour recueillir les demandes d'interventions plus ou moins urgente concernant les dysfonctionnements que peuvent rencontrer les habitants au quotidien (chaussée abimée, lampadaire ne fonctionnant plus...)

Une fois que le trou est signalé, l'intervention peut prendre plus ou moins de temps selon les considérations techniques et météorologiques.

Un habitant demande quand aura lieu le premier branchement opérationnel du RCU.

M. LEYENBERGER informe qu'il a déjà été fait, le mini réseau des gravières fonctionne déjà et l'école maternelle y a été raccordée.

Un habitant s'interroge sur la canalisation en pierre qui était visible au moment de l'ouverture de la chaussée près de chez Kuhn.

M. BURCKEL indique qu'il s'agissait d'un vieux dalot (ne datant pas de l'époque romaine) qui n'était pas sur les plans. Il descend jusqu'au Lobach qui passe juste en dessous.

M. LEYENBERGER ajoute que les deux gros obstacles identifiés sur le tracé du RCU ont déjà été passés. (Franchissement de la D1004 à deux endroits) Les prochaines étapes qui seront plus difficiles techniquement seront le franchissement du canal puis de la voie ferrée.

II) Plan vélo

M. BAUER explique qu'il s'agit de sécuriser la circulation des cyclistes des quartiers jusqu'au centre-ville. La difficulté est de traverser la D1004 de manière sécurisée. Des aménagements et actions sont en cours de réflexion (feux, fléchage...) la stratégie devrait être finalisée en juin.

Il rappelle le fonctionnement de la zone de rencontre qui est déjà en place dans l'hyper centre-ville et qui dans le cadre du plan vélo pourra être étendue. Dans cette zone, parmi tous les usagers de la route, le piéton est prioritaire puis le cycliste et enfin l'automobiliste.

M. LEYENBERGER ajoute que dans le quartier Haut Barr/Sources, un certain nombre d'éléments sont déjà en place notamment dans la rue du Rossignol ou dans la rue Liebermann.

Un habitant demande si un rappel des panneaux à destination des vélos peut être publié dans le journal municipal.

M. LEYENBERGER pense que c'est une bonne idée.

Transmettre au service Communication

Un habitant observe que pour monter vers la piscine ou l'hôpital, il est difficile de ne pas passer par la RD1004.

M. LEYENBERGER précise que la D1004 est un itinéraire réservé aux convois exceptionnels, on ne peut pas y créer de voie sécurisée. Il faut essayer de trouver des itinéraires avec des passages sécurisés. En tant qu'adulte, on peut s'affirmer mais en tant qu'enfant c'est plus difficile. Parfois emprunter un itinéraire sécurisé implique d'accepter quelques contraintes.

Les principaux points devraient pouvoir être reliés sans passer par la D1004 ; parfois cela signifiera de faire des légers détours.

Un habitant remarque la circulation des poids lourds par Saverne alors qu'ils n'en ont pas la nécessité. C'est-à-dire, des camions ne se rendant pas chez Kuhn ou d'autres entreprises

savernois. L'amende de 11 euros qu'ils risquent leur coûte moins cher que de prendre l'autoroute.

M. LEYENBERGER indique que la Ville en est consciente, mais n'a pas vraiment de marge de manœuvre.

M. BURCKEL ajoute qu'un arrêté municipal existe, interdisant le col aux poids lourds. Ce dernier était jusqu'à l'année dernière méconnu du département de Moselle. On a réussi il y a trois mois, donc 40 ans après, à obtenir les panneaux indiquant que le col est interdit. Ils valent pour un sens interdit, ce qui coûte plus que 11 euros en cas de verbalisation.

M. LEYENBERGER ajoute qu'il arrive parfois que les GPS ne guident pas les chauffeurs au bon endroit. Une fois engagés, ils se retrouvent coincés.

Un habitant demande si le Plan vélo sera consultable.

M. BAUER indique qu'il sera consultable en juin. Il ajoute que le Conseil pour la transition accompagne la réflexion des différents tracés. Quelques modifications à la marge pourront donc être envisagées.

Un habitant indique que Saverny a un patrimoine paysager important. Il a été observé que plus les aménagements sont poussés dans la technicité (plastiques, couleurs voyantes...) moins c'est visible et respecté par les usagers. En voulant l'efficacité, on peut risquer de se retrouver dans une ville très artificielle.

M. BURCKEL explique que le souci est que s'il y a un défaut de signalisation, l'usager se retourne volontiers contre la collectivité en cas d'accident. Il y a plusieurs gardes fous du point de vue paysager, notamment les conseils citoyens consultés et un architecte à la Ville.

Il donne comme exemple les totems de la navette e-lico qui ont été réfléchis pour s'intégrer dans le paysage urbain, quitte à être différents de ce qui se fait habituellement.

M. LEYENBERGER indique être très sensible à cette question. Il essaie d'éviter la pollution visuelle au maximum mais il remarque que lors de ses rencontres avec les Conseils de quartier, des panneaux sont régulièrement réclamés.

Un habitant témoigne que dans la descente entre la rue du Maréchal Leclerc et la rue de Gottenhouse, un bus a dit ne pas avoir de panneau lui interdisant de passer par là.

M. LEYENBERGER pense qu'il fait preuve de mauvaise foi car le transporteur a des instructions claires.

Un habitant demande si les vélos peuvent circuler sur les trottoirs sur la D1004.

M. LEYENBERGER répond que ce n'est pas autorisé, ils sont réservés aux piétons, poussettes et fauteuils. Le stationnement y est d'ailleurs interdit et les contrevenants risquent une amende de 135€, sauf si l'exception à cette règle est spécifiée par un panneau ou si des cases sont peintes à cheval sur le trottoir.

Un habitant demande pourquoi un immeuble est construit au bord de la route près de la gare, il semble qu'il n'y aura pas de trottoir car le mur est au bord de la route.

M. LEYENBERGER indique que la voie sera réaménagée, il n'y aura plus qu'une voie ce qui permettra l'aménagement d'un trottoir.

Un habitant demande si la vitesse peut être réduite sur la portion de la RD1004 qui passe par le centre.

M. LEYENBERGER indique que toute la vitesse est limitée à 40km/h dans toute la ville, ce qui permet d'éviter des changements d'allure intempestifs et très peu respectés.

L'habitant ajoute que ce qui est stressant en tant que cycliste est quand une voiture est ralentie derrière soi ou tente de doubler.

M. LEYENBERGER indique que le vélo doit circuler sur la route, il peut se mettre au milieu de la voie et l'automobiliste doit prendre son mal en patience jusqu'à ce qu'il puisse doubler en sécurité.

Un habitant signale au croisement de la rue Sainte-Marie et de la rue de l'Europe que le feu ne passe pas toujours au vert lorsqu'on est à vélo.

M. LEYENBERGER indique que le capteur qui fonctionnent en détectant le poids d'un véhicule est parfois dysfonctionnel. C'est pourquoi un panneau a été installé pour permettre aux cyclistes de passer si la voie est libre même au feu rouge.

A transmettre au ST

Un habitant demande si les pistes cyclables seront éclairées car les cyclistes sans lumière sont nombreux.

M. LEYENBERGER ne souhaite pas investir des dizaines de milliers d'euros à cause des vélos qui ne s'éclairent pas alors qu'ils y sont légalement obligés.

Un habitant demande s'il y aura davantage de bornes de recharge pour véhicules électriques installées en ville.

M. LEYENBERGER informe qu'il en existe actuellement 12 à Saverne. En termes de recharge électrique, les collectivités ont répondu présent à l'origine pour impulser le mouvement mais les entreprises privées et les particuliers devront prendre la suite.

Certaines seront tout de même ajoutées devant des points stratégiques (hôpital, Océanide.)

Un habitant regrette que les bornes de recharges aient été changées. Les opérateurs ont changé, il n'y a maintenant plus d'interlocuteurs en cas de problème. De plus, lors des changements de fournisseurs, les utilisateurs n'ont pas été prévenus.

Un habitant de la rue du Général Leclerc signale que près du terrain de tennis, des personnes utilisent le trottoir comme une piste cyclable.

M. LEYNBERGER assure que la PM passe régulièrement, mais ne peut pas être présente partout tout le temps. Il n'y a malheureusement pas de moyen de forcer les gens à respecter la règle. Des rappels des règles sont régulièrement faits dans le journal municipal. Malheureusement, pour un grand nombre de personnes, s'ils ne sont pas physiquement empêchés de faire quelque chose d'interdit, ils ne considèrent pas que ça l'est.

Un habitant demande si les trottinettes électriques sont soumises aux mêmes règles que les vélos.

M. LEYENBERGER confirme, elles sont soumises aux mêmes règles, c'est-à-dire circuler sur la chaussée, être éclairé, un seul passager.

III) Echanges avec le maire

M. LEYENBERGER informe les habitants de la création d'une aire de jeux inclusive, qui serait implantée à la place de l'aire actuelle du château d'eau.

Chacun des agrès sera accessible à la fois à des valides, à des handicapés mentaux et moteurs. L'idée est que valides et non valides puissent se côtoyer, y compris sur une dimension intergénérationnelle.

A l'origine du projet est une association « nouvelle aire » créée par deux psychomotriciennes.

Un habitant indique qu'il n'y a pas d'accès par passage piéton à l'aire de jeux. On est obligé de sortir du passage piéton et de longer le trottoir. La barrière installée est trop longue.

M. BURCKEL indique que le problème avec cette aire est le stationnement qui le weekend devient anarchique. Le passage piéton revu avec l'îlot central était la première étape.

Une réflexion globale sera menée avec le projet d'aire inclusive pour une logique piétonne et des stationnements équilibrés tout en laissant le passage pour les fauteuils.

Il ajoute que le grillage prolongé est une demande de certaines familles de fermer le haut pour éviter qu'un ballon ne s'échappe.

Un habitant propose de disjoindre les deux passages piétons et de créer un petit bout de trottoir.

Un habitant demande si une aire de jeux est prévue dans le nouveau quartier.

M. LEYENBERGER indique que le promoteur a prévu d'implanter une aire de jeux dans ce quartier cette année.

Un habitant demande si l'on connaît la raison à l'humidité dans le parc du château d'eau et s'il des actions sont prévues pour y remédier.

M. LEYENBERGER indique qu'il n'y a pas de réflexion en cours car le jeu n'en vaut pas la chandelle, ce serait très cher de drainer le terrain.

Un habitant demande pour quand la nouvelle aire de jeux est prévue car les agrès sont en mauvaise état, notamment le caoutchouc des balançoires qui est grignoté.

M. LEYENBERGER espère une fin des travaux en 2026. Les agrès ont été changés il n'y a pas longtemps mais le service technique pourra passer pour observer ce qui peut être fait en attendant.

A transmettre à Service technique

Un habitant demande s'il est prévu de supprimer le parking entre la rue Clémenceau et la rue de Gottenhouse pour la construction d'un immeuble.

M. LEYENBERGER rassure l'assemblée, les travaux observés par les habitants étaient en fait un forage qui avait eu lieu pour faire des fouilles préventives pour les travaux du Réseau de chaleur urbain. Il n'y a pas de construction d'immeuble prévue à cet endroit.

Le passage piéton sera rendu visible en supprimant une place de stationnement.

Un habitant demande si les bassins de rétention dans le quartier de la Saubach seront sécurisés.

M. LEYENBERGER confirme, l'aménageur doit le faire. La Ville vérifiera les dates prévues.

A transmettre à Ville

M. BURCKEL ajoute que ce quartier n'en est pas encore à la moitié de sa commercialisation.

Un autre immeuble est prévu dans la partie haute de la rue de l'Europe.

Un habitant signale des déchets issus des travaux qui s'envolent avec le vent.

M. LEYENBERGER répond que la Ville a réécrit récemment à l'aménageur pour qu'il procède à un nettoyage. La Ville n'est pas encore chez elle car il n'y a pas eu rétrocession. Les déchets sont un vrai problème.

Un habitant témoigne que des déchets sont également brûlés. La police a été prévenue et est intervenue rapidement après signalement, mais dès qu'ils sont repartis, les ouvriers recommencent.

Lorsque des permis de construire sont délivrés, serait-il possible de faire signer une charte obligeant un respect du voisinage ?

Un habitant ajoute que pendant les travaux d'aménagement, ils creusaient, puis rebouchaient la semaine d'après, une autre entreprise venait pour creuser à nouveau pour installer un réseau et rebouchait à nouveau. Et cela pendant plusieurs mois, ce qui est absurde. Il demande si la Ville a un poids face à ces comportements.

M. LEYENBERGER explique qu'il s'agit d'un constructeur privé sur un terrain privé. La Ville ne peut malheureusement pas les en empêcher.

M. BURCKEL ajoute au sujet des déblais/remblais que la Ville a commencé à faire la chasse aux terrains plats à tout prix. Le PLU ne le permet pas. Un certain nombre de procès-verbaux sont en cours. Saverne est en pente. L'absurdité du chantier est aussi due au client qui accepte que son terrain soit remblayé.

La Ville essaie d'intervenir sur les incivilités de la manière la plus ferme possible mais malheureusement, sur les gestions de chantier privés, la ville ne peut pas faire grand-chose.

M. LEYENBERGER rencontre régulièrement l'aménageur (crédit mutuel). Il fera remonter les remarques des riverains.

L'interdiction d'allumer un feu, est applicable à tous les citoyens. Un règlement du lotissement est signé et annexé au permis de construire. Quelques closes pourront y être ajoutées s'il en manque. Les gens qui veulent être civiques le sont.

Le Maire peut s'engager à demander à la PM d'être particulièrement réactive sur ce quartier. Elle n'est pas présente le dimanche, à ce moment-là c'est à la gendarmerie d'intervenir.

Le passage de nombreux camions transportant des matériaux de remblais et créant de la poussière est une affaire de santé pour la ville.

M. LEYENBERGER entend cette remarque et est d'accord, il rendra le Crédit Mutuel attentif au problème.

Un habitant signale que le nouveau rond-point de la Saubach n'est jamais respecté, des voitures y sont garées. De plus, une entreprise a barré une rue sans panneau explicatif.

La gendarmerie a été appelée pour meulage thermique de 8h à 18h, ils sont venus mais trop tard.

Il faudrait qu'un élu ou la PM passe une fois par semaine pour dialoguer et rappeler les règles aux ouvriers et voir si tout se passe bien.

M. LEYENBERGER indique que la règle existe, on a certain moyen de la faire respecter mais ils sont limités. Ceux qui ne la respectent pas, le savent. Ce sont des problèmes d'incivilité, c'est ce qui a de plus exaspérant au quotidien mais c'est aussi ce qu'il y a de plus difficile à combattre.

Un habitant pense qu'il vaut mieux qu'ils aient à faire à une autorité avant que cela ne dégénère.

M. LEYENBERGER tentera de passer de manière préventive mais il ne pense pas que cela changera grand-chose.

Un habitant demande combien de logements seront construits à termes.

M. BURCKEL indique que l'ensemble du projet était calculé pour accueillir entre 1000 et 1500 habitants.

Un habitant remarque que la partie basse est relativement aérée, tandis que, plus on monte et plus l'habitat est dense. Les terrains semblent sous dimensionnés avec des maisons bi-familles.

M. LEYENBERGER indique que la loi aujourd'hui interdit de fixer une taille minimum. De plus, la Loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) oblige les communes à ne plus s'étendre ne périphérie mais de se densifier dans le tissu urbain.

Un habitant demande s'il existe une réglementation pour limiter les jardins minéralisés.

M. LEYENBERGER partage qu'il n'en existe pas à ce jour.

Un habitant du quartier Saubach témoigne du fait que lors de l'aménagement, des rues ont été faites où des places de stationnement ont été créées proprement, là où dans d'autres, les rues ne sont pas très larges et sans places de stationnement. Un souci est rencontré dans ces rues, où des voitures garées prennent la place sur la chaussée, empêchant certains de sortir de leur garage et même au Smictom de passer, car le camion poubelle n'a pas la place.

M. LEYENBERGER indique que ces problématiques seront vues par la Ville au moment de la rétrocession. Tant qu'il s'agit d'une rue privée, la ville ne peut pas réglementer (ex : pose de panneau). Le PLU impose des places de parking. Normalement, s'il n'y a pas de panneau, le stationnement peut se faire sur la chaussée à condition qu'il y ait une voie laissée pour la circulation.

Les entrées et sorties des garages doivent être respectées et non obstruées.

M. LEYENBERGER prend l'exemple de la rue du Schneeberg où les riverains ont été consultés pour savoir quel type de stationnement serait décidé. Dans cette rue il faudra peut-être simplement interdire le stationnement.

Un habitant demande si le choix des types d'aménagement de rue a été autorisé par la mairie.

M. LEYENBERGER explique que normalement ç'a été le cas. Il est d'accord sur le fait que l'aménagement n'a pas pris en compte certaines problèmes.

Il propose de se rendre avec M. Burckel sur place pour rencontrer les personnes à l'origine des nuisances pour trouver une solution.

A transmettre à la Ville

Un habitant signale des haies donnant sur les rues qui ne sont pas assez taillées.

M. LEYENBERGER indique que lorsqu'elles sont signalées, la PM s'y rend systématiquement et donne un délai aux propriétaires pour effectuer les travaux nécessaires. Pour les récalcitrants, une entreprise privée y est envoyée et la facture est laissée au propriétaire.

Les haies appartenant à la Ville sont nettoyées par les espaces verts.

Pour signaler ce genre d'obstacles ou des dysfonctionnements rencontrés, le plus efficace est de le signaler au RIS, le répondeur interservices de la Ville, qui est écouté tous les matins par les services techniques de la Ville. 0800 88 67 00.

Un habitant demande si les poubelles du quartier autour du complexe sportif Adrien Zeller peuvent être retirées il a remarqué qu'elles appellent les dépôts de déchets.

M. LEYENBERGER indique que le sujet des poubelles est délicat. Il y a autant de personnes qui demandent à en ajouter qu'à en enlever. Il a en effet été remarqué que les poubelles appellent aux dépôts sauvages. La Ville a fait le choix d'en laisser quelques-unes pour les personnes qui veulent y jeter un chewing-gum, un mouchoir ou encore un sachet avec des déjections canines.

En cas de dépôt sauvage, chaque sac est ouvert et une adresse est souvent trouvée. Un tarif d'enlèvement de 215 euros est appliqué et facturé au contrevenant. Ainsi, une dizaine de personnes sont identifiées par semaine. La Police Municipale possède 4 caméras mobiles utilisées sur les spots stratégiques.

Un habitant demande si la navette peut passer dans le quartier. De nombreuses personnes en auraient besoin.

M. LEYENBERGER comprend ce problème. La Ville a eu la possibilité de créer une ligne, mais financièrement, elle n'a pas les moyens à l'heure actuelle d'en payer une autre. Une ligne coûte environ 150 000 €.

Cela a été annoncé lors de la création. Un choix a été fait de donner la priorité à la desserte des bâtiments publics, (hôpital, mairie, Océanide)

On espère qu'à l'avenir, une deuxième ligne pourra être créée.

Un habitant témoigne de la difficulté de respecter le stationnement alterné dans la rue du Recteur Adam, particulièrement en cas d'absence, (ex : vacances...). Dans toutes les autres rues, il n'y a pas ce système.

M. LEYENBERGER indique que si une majorité de riverains de cette rue font une autre proposition, la Ville l'appliquera. Mais choisir un seul côté est délicat car l'équité n'est pas respectée pour les habitants des deux côtés.

Il ajoute qu'il y a trois manières de stationner : libre, avec des cases ou en alterné. Si les riverains arrivent à se mettre d'accord sur l'une des solutions, il n'y a pas de problème.

M. BURCKEL ajoute que dans cette rue, le stationnement interdit près du virage n'est pas respecté. C'est un sujet à travailler en Conseil de quartier en même temps que le problème de la rue de Donaueschingen. Il faut garder à l'esprit que le fait de créer des cases réduit de moitié le nombre de places de stationnement.

Un habitant demande s'il est possible, dans la rue du Recteur Adam, d'installer des plots ou de peindre des bandes jaunes dans le virage arrivant de la rue Klein.

M. LEYENBERGER n'est pas favorable au fait de peindre des lignes jaunes qui ne sont pas efficaces. Dans le code de la route, il est déjà interdit de se garer à 15m de part et d'autre d'un virage.

Un habitant signale des lampadaires allumés en journée depuis quelques jours.

M. LEYENBERGER indique qu'il s'agit de travaux sur le réseau, le quartier des gravières est également concerné. Les électriciens sont en train de chercher une panne.

Un habitant signale au croisement de la rue du Dabo, et de la rue du Rossignol une priorité à droite dangereuse.

M. LEYENBERGER rappelle que ces priorités à droite ont été demandées par les riverains pour faire ralentir la circulation.

M. BURCKEL ajoute que l'aménagement de la Rue du rossignol, a également été validé par le Conseil de quartier.

Un habitant de la rue du Brotsch signale que l'écriteau avec le nom de la rue est du mauvais côté. Les gens qui montent ne le voient pas.

A transmettre au CTM

Un habitant trouve que la piscine se dégrade. Portes rouillées, sèche-cheveux froid, pas de lumière dans le hall, bassins vieillissant...

M. LEYENBERGER indique qu'elle a déjà 25 ans, mais c'est malheureusement la vie de tous les bâtiments publics.

Transmettre à piscine

Un habitant pense qu'il faudrait délimiter les voies dans la rue du 19 Novembre, particulièrement au niveau des chicanes car les autos ne savent pas comment prendre les chicanes, et ne se rabattent pas une fois la chicane passée.

M. LEYENBERGER indique que la rue du 19 Novembre est un axe départemental. Il n'y a pas encore eu d'accident. Etant donné que l'aménagement est là pour réduire la vitesse, il pense que ce n'est pas grave si elle est ralentie un petit peu plus.

Un habitant signale un coussin berlinois qui s'est décroché dans la rue Clémenceau, au croisement avec la rue du Maréchal Clark.

Transmettre à la Ville